Publiée en ligne le 14 AVR. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2023-066

L'an deux mille vingt trois, le 4 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 mars 2023

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 29

☐ présents : 23

☐ votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, M. Laurent GORYL, Mme Annie ARNAUD, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA, conseillers communautaires, Mme Laurette GUEIDAN, conseillère communautaire suppléante.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY.

François BOISSERIE donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Annick HUCHET est suppléée par Laurette GUEIDAN
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Francis DELORT
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Laurent GORYL
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Francis DELORT

OBJET :

Réfection de la halle aquatique intérieure de VILLASPORT
Actualisation du plan de financement prévisionnel

Rapporteur : M. PLAZZI

Vu la délibération n°2023-016 du 6 février 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel des travaux de réfection de la halle aquatique intérieure de Villasport ;

Considérant les résultats de l'appel d'offres clos le 24 mars 2023 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'actualisation du plan de financement prévisionnel de ladite opération, tel que présenté ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230404-DC2023750152-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publiée en ligne le 14 AVR. 2023

Dépenses		Recettes		
Nature	**Montant en € HT**	**Financeur**	**Montant en €**	**Taux**
Carrelage et étanchéité des plages intérieures et du bassin sportif	557 039 €	Etat – DETR	217 524 €	30 %
Isolation / Bardage intérieur	61 026 €	CD 87 – CDDI 4	145 016 €	20 %
Reprise de la peinture de la halle bassin	29 683 €	CR-NA	145 016 €	20 %
Révision des marchés et divers (SPS/CT/Diagnostic structurel…)	77 332 €	***Sous-total :***	***507 556 €***	***70 %***
		Autofinancement :	***217 524 €***	***30 %***
TOTAL :	**725 080 €**	**TOTAL :**	**725 080 €**	**100 %**

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le secrétaire

F. DELORT

Le Président

D. BOISSERIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX (HAUTE-VIENNE)

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230404-DC2023750152-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023